

Communiqué de presse-médias

Recensement de la population à Mont-de-Marsan : **ne pas répondre à la question 7** **sur le pays de naissance des parents nés à l'étranger**

Du 15 janvier au 21 février 2026, la population est recensée par l'INSEE sur la commune de Mont-de-Marsan. Les premiers courriers d'information viennent d'être diffusés dans les boîtes aux lettres.

Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. En effet, le recensement de la population fournit des informations essentielles aux politiques publiques. Y répondre est donc important.

Les syndicats et associations de défense des droits que nous représentons invitent toutes et tous à répondre au recensement de la population, mais... à **ne pas répondre à la question 7 sur le pays de naissance de vos parents nés à l'étranger.**

Cette question, ajoutée en 2025, n'est pas obligatoire. Vous pouvez ne pas y répondre.

Une question qui n'est pas sur nous, mais sur nos parents.

En France, comme dans tous les pays du monde, les questions du bulletin individuel du recensement concernent notre situation personnelle : notre sexe, notre date de naissance, notre lieu de naissance, notre nationalité, mais aussi sur notre logement, notre profession...

Depuis l'an dernier, il y a une nouvelle question qui ne porte pas sur nous, mais sur nos parents, pour savoir de quel pays ils viennent s'ils sont nés à l'étranger. Nos organisations refusent que, dans le recensement, chacune et chacun d'entre nous, soit défini-e par le lieu de naissance de ses parents.

Les raisons pour ne pas y répondre :

Pourquoi la question portant sur le pays de naissance des parents nés à l'étranger a-t-elle été ajoutée ? On nous a dit que c'est pour avoir de meilleures politiques contre les discriminations. Or, les pouvoirs publics n'ont rien annoncé.

Au contraire, l'an dernier, pendant le recensement, le ministre de l'Intérieur a déclaré « je ne voudrais pas que cette statistique débouche sur la discrimination positive ». Il disait donc qu'il s'opposait à son utilisation contre les discriminations. Par contre, il a ajouté « On a besoin de connaître les mouvements migratoires, alors pourquoi cacher la réalité ? ». De quelle réalité parle-t-il ? Est-ce que les enfants de personnes migrantes seraient aussi des migrants ? A l'écouter on peine à croire à une question posée pour le bien des personnes concernées.

Dans un sondage d'opinion fait pendant le recensement de 2025, les électrices et électeurs de l'extrême droite approuvent la question à 80 %, plus que tous les autres électeurs. Pas étonnant puisque c'est dans cet électorat qu'on regarde le plus les personnes en fonction de l'origine de leurs ancêtres. Pas pour ce qu'elles sont, ni ce qu'elles veulent être.

Cette question renforce les préjugés de ceux qui ne voient l'autre que par son origine géographique, génération après génération. Et il n'y a aucune proposition concrète d'utiliser cette question pour améliorer quoi que ce soit. Elle ne changera rien aux manques des politiques concrètes contre les discriminations.

Des statistiques pour des politiques d'action contre les discriminations

Il y a beaucoup d'enquêtes et études statistiques qui mesurent les inégalités et les discriminations, notamment en raison de l'origine. Elles apportent déjà de nombreuses connaissances. Nos organisations veulent voir ces connaissances développées, mais surtout utilisées ! Ce ne sont pas tant les données qui manquent, ce sont des politiques publiques qui agissent vraiment dans tous les domaines : l'emploi, le logement, l'accès aux loisirs...

Pour conclure : lorsque vous répondrez au recensement, ne répondez pas à la question numéro 7. Cette question est facultative, et c'est très bien comme cela !

Signataires : LDH Ligue des droits de l'Homme de Mont-de-Marsan, MRAP Mont-de-Marsan, CGT Mont-de-Marsan, FSU Landes, Solidaires Landes, Mouvement de la paix de Mont-de-Marsan

Pour lire tous les arguments : <https://site.ldh-france.org/mont-de-marsan/recensement-de-la-population-a-mont-de-marsan-ne-pas-repondre-a-la-question-7/>